



PATINAGE ARTISTIQUE

2018

OFFICIEL

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

1. Résidence

Les Jeux de Montréal sont ouverts aux résidents montréalais exclusivement.

2. Représentation

2.1. Les participants représentent, lors des finales, la délégation où ils se sont inscrits (lieu de pratique), sauf s'il y a entente préalable entre les délégations.

Dans le cas d'un litige entre deux délégations, celui-ci sera débattu devant le comité organisateur des Jeux de Montréal.

2.2. Pour représenter une délégation, les participants doivent avoir participé au(x) événement(s) identifié(s) dans les règlements spécifiques de chaque discipline. Dans le but de favoriser la participation, un participant peut s'inscrire à plus d'un sport à la Finale des Jeux de Montréal, et ce, à la seule condition que ce dernier n'ait pas de chevauchement de ses jours de compétition. S'il y a un tel chevauchement, le participant doit faire le choix définitif du sport auquel il souhaite s'inscrire.

2.3. Tous les renseignements exigés sur les listes d'inscriptions doivent être validés par le chef de la délégation.

3. Participation

3.1. Les catégories d'âges sont déterminées à l'intérieur des règlements spécifiques de chaque discipline.

4. Exclusion

4.1. Dans le cas des disciplines ayant des standards d'exclusion au niveau de la performance, ceux-ci doivent avoir été réalisés avant le 1^{er} septembre de l'année qui précède les Jeux, sauf si précisé autrement dans les règlements spécifiques.

4.2. Les médaillés d'or de l'année précédente dans une catégorie d'âge ou de poids (dans le cas d'une équipe si elle est composée de 50 % des mêmes membres) ne peuvent pas se présenter aux Jeux de Montréal dans la même épreuve de cette catégorie.

4.3. Dans le cas où des réseaux¹ ou événements municipaux existent, plus qu'une participation dans l'année (entre le 1^{er} septembre et les Jeux) à un réseau provincial reconnu entraîne l'exclusion aux Jeux de Montréal, sauf si précisé autrement dans les règlements spécifiques.

¹Réseaux : voir définition et identification dans les règlements spécifiques.

4.4 Les trois (3) premiers aux championnats provinciaux de l'année précédente, dans la même catégorie, ne sont pas admissibles.

5. Pénalité

5.1. En sports individuels

5.1.1. Tout retard après l'appel officiel entraîne une disqualification à l'épreuve en cours.

5.2. En sports collectifs

5.2.1. Tout retard, lors des rencontres, entraîne la perte du match pour l'équipe fautive. Par contre, les points de participation sont accordés si le match peut se dérouler sur au moins la demie (1/2) du temps réglementaire.

5.2.2. Si le nombre minimum de joueurs n'est pas atteint, l'équipe fautive perd le match et les points de performance. Par contre, les points de participation seront accordés, s'il y a match.

6. Déroulement des compétitions

Les règlements de compétition sont ceux des fédérations de régie, sauf s'il en est précisé autrement dans les règlements spécifiques.

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES

PROGRAMMES PATINAGE PLUS et STAR 1

**Les patineurs devront porter la tenue exigée par le club
ou le chandail de la délégation SAUF pour les Olympiques spéciaux.
Le pointage du respect des règlements sera affecté.**

CATÉGORIES PATINAGE PLUS

ADMISSIBILITÉ

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 Patinage Canada.

Les patineurs doivent être inscrits Patinage Plus auprès de Patinage Canada.

Les patineurs doivent patiner sur une glace Patinage Plus seulement.

Le port du casque est obligatoire pour l'étape 4 et moins.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Toutes les compétitions du volet Patinage Plus se dérouleront par circuit et les patineurs exécuteront leur performance sur une musique de fond.

La trousse de préparation aux compétitions du Québec doit être consultée pour chaque compétition afin de connaître les circuits imposés et les normes de performance.

Aucun autre élément technique ne peut être ajouté au circuit.

Pour chaque catégorie, le résultat global de la performance décerné correspondra au total des éléments individuels calculé de la façon suivante :

Or :	Au moins trois éléments sont de niveau Or et aucun élément n'est inférieur au niveau Argent.
Argent :	Au moins trois éléments sont de niveau Argent ou supérieur et aucun élément n'est inférieur au niveau Bronze.
Bronze :	Au moins trois éléments sont de niveau Bronze ou supérieur.
Mérite :	Moins de trois éléments sont de niveau Bronze ou supérieur.

Étape 5

Étape : Avoir réussi l'étape 5, mais pas plus.

Âge : Les concurrents doivent avoir moins de 12 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition

Durée des circuits : 1 minute 15 secondes (75 secondes)

Restrictions :

- Les patineurs doivent être inscrits Patinage Plus auprès de Patinage Canada;
- Doivent patiner sur une glace patinage plus ou une glace STAR.
- Aucun autre élément technique ne peut être ajouté au programme.

Éléments : Voir le circuit et les normes de performance présentés à l'annexe A de la trousse technique.

Étape 4

Étape : Avoir réussi l'étape 4, mais pas plus.

Âge : Les concurrents doivent avoir moins de 12 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition

Durée des circuits : 1 minute 15 secondes (75 secondes)

Restrictions :

- Les patineurs doivent être inscrits Patinage Plus auprès de Patinage Canada;
- Doivent patiner sur une glace patinage plus ou une glace STAR.
- Aucun autre élément technique ne peut être ajouté au programme.
- Port du casque obligatoire

Éléments : Voir le circuit et les normes de performance présentés à l'annexe B de la trousse technique.

PATINAGE PLUS (MES PREMIERS JEUX)

Étape 3

Étape : Avoir réussi l'étape 3, mais pas plus.

Âge : Les concurrents doivent avoir moins de 10 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition

Durée des circuits : 1 minute 15 secondes (75 secondes)

Restrictions :

- Les patineurs doivent être inscrits Patinage Plus auprès de Patinage Canada
- Doivent patiner sur une glace patinage plus ou une glace STAR.
- Aucun autre élément technique ne peut être ajouté au programme.
- Port du casque obligatoire

Éléments : Voir le circuit et les normes de performance présentés à l'annexe C de la trousse technique.

Étape 2

Étape : Ne pas avoir réussi plus que l'étape 2.

Âge : Les concurrents doivent avoir moins de 10 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition

Durée des circuits : 1 minute 15 secondes (75 secondes)

Restrictions :

- Les patineurs doivent être inscrits Patinage Plus auprès de Patinage Canada;
- Doivent patiner sur une glace patinage plus ou une glace STAR.
- Aucun autre élément technique ne peut être ajouté au programme.
- Port du casque obligatoire

Éléments : Voir le circuit et les normes de performance présentés à l'annexe D de la trousse technique.

CATÉGORIE DE PATINAGE STAR

ADMISSIBILITÉ

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de la section 5000 Patinage Canada.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

La trousse de préparation aux compétitions du Québec, le dossier technique précompétition de chaque discipline particulière de Patinage Canada, les communiqués de l'ISU et les éclaircissements doivent être consultés pour chaque compétition. Dans ces documents, vous trouverez le contenu de programme pour chaque catégorie.

Référence « Exigences de programme de compétition – Patinage STAR (13 juin 2017) »

Le système de Norme de Performance est utilisé pour cette catégorie

STAR 1

Les concurrents ne doivent avoir passé aucune partie du test Senior Bronze (STAR 6) de style libre (la compétition s'adresse aux patineurs qui ne maîtrisent pas plus de trois sauts simples). Les éléments sont évalués selon des normes (mérite, bronze, argent ou or). Il est possible de grouper les concurrents par âge.

Dames et Messieurs

OLYMPIQUES SPÉCIAUX

Toutes les compétitions de patinage artistique d'Olympiques spéciaux Canada (OSC) sont régies par le règlement sportif officiel de l'organisme. En tant que programme national de sport, OSC a fondé son règlement de patinage artistique sur ceux de l'Union Internationale de Patinage (UIP) et de Patinage Canada. Les règles de l'UIP et de Patinage Canada s'appliquent donc, sauf en cas d'incompatibilité avec le règlement sportif officiel d'OSC, où les règles spécifiques suivantes s'appliquent.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

La réglementation propre au patinage artistique d'Olympiques spéciaux Canada – sports d'hiver doit être consultée avant chaque compétition. Cette documentation est disponible sur le site de Patinage Québec dans la section : programme, Olympiques spéciaux. Dans ces documents, vous trouverez le contenu de programme pour chaque catégorie.

ÉPREUVES EN SIMPLE

NIVEAU 1 Dames et Messieurs

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs en train de travailler les étapes 1 à 3 du programme Patinage Plus. Les patineurs ne doivent pas avoir franchi l'étape 4.

Règle de sécurité : Port du casque protecteur homologué CSA obligatoire.

Programme libre : 1 min. +/- 10 sec.

NIVEAU 2 Dames et Messieurs

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs en train de travailler les étapes 4 à 6 du programme Patinage Plus. Les patineurs ne doivent pas avoir franchi l'étape 6.

Règle de sécurité : Port du casque protecteur homologué CSA obligatoire.

Programme libre : 1 min. 40 sec. +/- 10 sec.

NIVEAU 3 Dames et Messieurs

Admissibilité : Épreuve destinée aux patineurs du programme Patinage STAR ayant franchi l'étape 6 du programme Patinage Plus. Les patineurs ne doivent pas maîtriser plus de 3 sauts simples.

Le programme doit comporter des éléments du programme Patinage STAR, niveau 1.

Programme libre : 1 min. 40 sec. +/- 10 sec.

TABLEAU 1
PATINAGE ARTISTIQUE

ÂGE	PROGRAMME	NOMBRE TOTAL DE PARTICIPANTS PAR DÉLÉGATION
Moins de 10 ans le 1 ^{er} juillet qui précède la compétition	Patinage Plus Étape 2 – Filles / Garçons Circuit 75 secondes Musique d’ambiance CASQUE OBLIGATOIRE	Voir total ci-dessous
Moins de 10 ans le 1 ^{er} juillet qui précède la compétition	Patinage Plus Étape 3 – Filles / Garçons Circuit 75 secondes Musique d’ambiance CASQUE OBLIGATOIRE	Voir total ci-dessous
Moins de 12 ans le 1 ^{er} juillet qui précède la compétition	Patinage Plus Étape 4 – Filles / Garçons Circuit 75 secondes Musique d’ambiance CASQUE OBLIGATOIRE	Voir total ci-dessous
Moins de 12 ans le 1 ^{er} juillet qui précède la compétition	Patinage Plus Étape 5 – Filles / Garçons Circuit 75 secondes Musique d’ambiance	Voir total ci-dessous
Moins de 12 ans le 1 ^{er} juillet qui précède la compétition	PATINAGE STAR STAR 1 – Filles / Garçons Éléments Musique d’ambiance	Voir total ci-dessous
		TOUTES CATÉGORIES CONFONDUES Grand total de 36 participants
AUCUNE LIMITE D’ÂGE	Olympiques spéciaux Toutes catégories	Ne font pas partie du grand total. Le nombre de participants n’est pas limité.

ACTIVITÉ : PATINAGE ARTISTIQUE

SPORT (inscription)	CATÉGORIES	* ANNÉE (S)	G/F	PARTICIPATION	SOUS- CLASSEMENT	REMARQUES
Patinage artistique (36)	PP Étape 2 PP Étape 3 PP Étape 4 PP Étape 5 STAR 1	U10 au 1 ^{er} juillet 2017 U10 au 1 ^{er} juillet 2017 U12 au 1 ^{er} juillet 2017 U12 au 1 ^{er} juillet 2017 U12 au 1 ^{er} juillet 2017	G/F G/F G/F G/F G/F	- 36 Participants - Au total pour le pointage de la participation. Voir tableau 1 ATTENTION Total de 36 patineurs par délégation (et non par club)	NON	Étapes réussies à la date d'inscription.
Patinage artistique Aucune limite	Olympiques spéciaux : Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3	Voir page 8	G/F G/F G/F	**Olympiques spéciaux : Il n'y a aucune limite du nombre de participants	NON	

Activité - PATINAGE ARTISTIQUE

POINTAGE PERFORMANCE (SPORTS INDIVIDUELS)

1.1 Par catégorie :

Dans chaque épreuve l'athlète classé Mérite marque 1 point, Bronze 2 points, Argent 3 points et Or 4 points. Les patineurs ayant réussi la mention honneur marqueront 0,5 point supplémentaire.

1.2 Général :

La somme des points accumulés par les participants détermine le classement de la délégation. La délégation classée dernière reçoit alors 1 point, l'avant-dernier 2 points et ainsi de suite jusqu'au premier au classement avec un maximum de 27 points.

POINTAGE PARTICIPATION (40 %)

Chaque participant a la même valeur au sein de l'équipe soit, un point.
Le total sera ramené sur 40 points.

Nombre de patineurs présents	% de la délégation	Points obtenus
36 participants	100% de la délégation	= 40 points
35 participants	35/36 de la délégation	= 39 points
34 participants	34/36 de la délégation	= 38 points
33 participants	33/36 de la délégation	= 37 points
32 participants	32/36 de la délégation	= 36 points
31 participants	31/36 de la délégation	= 35 points
et ainsi de suite		

- Les points de participation sont attribués au prorata de la délégation

**BONI – POINTAGE PARTICIPATION (PATINEURS DU VOLET OLYMPIQUE SPÉCIAUX)

10 et plus = 4 points
7 à 9 = 3 points
4 à 6 = 2 points
1 à 3 = 1 point

POINTAGE ESPRIT SPORTIF (20 %)

20 points sont alloués pour l'esprit sportif.

Les délégations (athlètes et entraîneurs) seront évaluées sur les cinq (5) éléments suivants:

- 1) ponctualité,
- 2) respect des règlements,
- 3) respect des officiels (mineurs et majeurs),
- 4) respect de ses athlètes (pour les entraîneurs) et de ses coéquipiers (pour les athlètes),
- 5) respect de l'adversaire.

Chaque élément sera évalué sur une échelle de 1 à 4.

Les responsables de discipline peuvent utiliser une des trois méthodes d'évaluation suivantes:

- 1) Évaluation faite par les entraîneurs,
- 2) Évaluation effectuée par une personne nommée par le responsable de discipline (évaluateur anonyme),
- 3) Évaluation effectuée par le responsable de discipline.